

Image not found or type unknown



# Abandon de logement par un locataire

Par la grande, le **09/04/2014** à **23:07**

Mon locataire est parti depuis décembre, j'ai ensuite fait un recommandé. Un huissier a établi en février un commandement de paiement et constat abandon. Mais le juge dit que le locataire peut revenir. Aucun loyers de payer depuis decembre.. en avril, je dois refaire un dossier pour expulsion. Ma question est : dans mon bail j'ai une clause résolutoire, puis je l'appliquer et arrêter les frais huissier et tribunaux pour casser le bail. Et reprendre mon logement. Merci